

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 28

Artikel: [Anecdotes]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

premiers artistes pour les spectacles qu'il donnait, en faisant tirer au sort, par ses invités, les plus riches cadeaux, jaillir le vin des fontaines pour la multitude, tirer des feux d'artifice qui revenaient à une demi-tonne d'or et creuser des lacs sur des montagnes; quand, enfin, l'on voit ce prince organiser des parties de traîneaux pour lesquelles on était obligé de faire venir la neige de fort loin, le luxe romain nous paraît beaucoup moins condamnable. Car le Wurtemberg était alors un petit pays avec 600,000 habitants et les impôts les plus lourds ne pouvaient pas couvrir les dépenses du prince.

Mais quand même on cite des exemples de sommes très considérables extorquées à des provinces ou employées à gagner les puissants, les fortunes les plus grandes même de l'Empire romain n'approchent pas, en capital et en revenus, des chiffres auxquels on estime les fortunes prépondérantes de l'âge moderne.

Les plus grandes fortunes de l'antiquité romaine atteignent 300 et 400 millions de sesterces (de 81 1/2 à 108 3/4 millions de francs), et l'on n'y nomme que deux possesseurs de cette dernière somme. Le plus gros revenu connu de l'antiquité, du commencement du 5^e siècle de notre ère, présente un chiffre d'environ 4,000 livres d'or en espèces, augmenté de rentrées en nature évaluées au tiers de cette somme, le tout constituant un revenu annuel de 6,000,000 francs en notre monnaie. Or, Voltaire estimait à environ 200 millions de francs en monnaie du temps, la fortune de Mazarin. Le fameux Potemkin, au milieu de prodigalités colossales et d'une vie d'orgies, amassa, en seize ans, une fortune de 370 millions de francs. En Angleterre, on évaluait, il y trente ans, les revenus annuels des ducs de Northumberland et de Buccleuch, à 5 millions de francs pour chacun. La fortune du baron James de Rothschild, à Paris, a été évaluée, lors de sa mort, en novembre 1868, à 2 milliards de francs. Enfin, J. Stewart, négociant à New-York, fit la déclaration d'un revenu annuel de 21,628,500 francs, sur lequel il paya 2,162,850 francs d'*income-tax* (impôt sur les revenus).

Les grandes fortunes de l'antiquité étaient donc bien inférieures à celles des temps modernes. Aussi peut-on conclure que ce luxe insensé qui trouve sa satisfaction non dans le plaisir de jouir des objets de prix, mais dans celui de les dégrader et de les détruire, ne peut s'être produit qu'isolément. Tacite raconte, par exemple, que Pline l'Ancien aurait absorbé un jour une perle en dissolution, perle que la belle Métella avait portée à l'oreille, et cela uniquement pour avoir la satisfaction d'avaler un million d'un seul trait. Ce même Pline parle d'un plat qui aurait coûté 100,000 sesterces, étant composé d'oiseaux parlants, d'un prix très élevé. Cependant le luxe de table n'était pas poussé aussi loin chez les Romains qu'il l'est aujourd'hui. Si l'on y faisait paraître, pour une société très peu nombreuse, un sanglier tout entier; si l'on savait apprêter le porc de cinquante manières différentes, la gastronomie

romaine n'était certes pas arrivée au raffinement moderne. Si l'on cite un poisson acheté au prix exorbitant de 5,000 sesterces, par un gourmet sans exemple, nous pourrons citer la truite envoyée par la ville de Genève à l'archichancelier Cambacérès, sous le premier Empire. La somme des frais d'achat, de préparation et de transport s'est élevée à 6,000 francs. A la même époque, Antoine Carême, (c'était un nom prédestiné!) cuisinier de l'empereur de Russie, recevait 2,400 francs d'appointements par mois, et ses dépenses de cuisine atteignaient mensuellement une somme de 100,000 francs.

En réalité, le luxe de table à Rome, sous l'empire, n'a pas atteint celui qu'offrent actuellement, en Europe, nos grandes capitales; il a été même inférieur à la grande chère du 18^e siècle. A cette dernière époque, le duc de Penthièvre, quand il se mit en route pour ouvrir les Etats de Bourgogne, était devancé par 152 hommes de bouche. Et le républicain Danton donna, dit-on, des dîners à 400 francs le couvert. Quant à la vive impulsion que le puissant développement du commerce entre toutes les parties du monde imprime aujourd'hui à toutes les branches du luxe non moins qu'à celui de la table en particulier, c'est là un fait de notoriété universelle.

Le luxe des étoffes riches était très-restréint dans l'antiquité. Un fréquent changement d'habits était presque le principal moyen de se distinguer. Le satin et le velours étaient inconnus dans l'antiquité; cependant on portait des étoffes de soie, des étoffes brodées d'or. Le manteau tissu d'or, sans l'adjonction d'aucune autre matière, dont l'impératrice Agrippine se paraît un jour de fête, était une curiosité que tous les écrivains contemporains mentionnent. Or, vers la fin du moyen-âge, Charles-le-Téméraire, par exemple, n'avait pas emporté moins de 400 caisses de tissus d'or et d'argent, comprenant 100 habits tout couverts de broderies d'or, pour son usage personnel, quand il se rendait à Grandson. On n'avait pas non plus, dans l'antiquité, la manie de prodiguer les étoffes, pour donner aux vêtements une ampleur démesurée, en les taillant plus longs ou plus larges que le corps, et l'on ne connaissait pas toutes ces déformations, de pure fantaisie, auxquelles la mode s'est si souvent complu depuis.

(A suivre.)

Un Monsieur, qui a soixante ans, faisait la cour à la jolie M^{me} S***, qui compte à peine vingt printemps.

Le jour où il sollicite sa main, il dit à la jeune fille :

— Mademoiselle, je suis très vieux, vous êtes très jeune... voulez-vous devenir ma veuve?...

AVIS. — Nous croyons devoir rappeler à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'un timbre-poste de 20 centimes.

L. MONNET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BOVARD-DELIÈRE.